



Démission rupture ou inaptitude RQTH ?

Par **Victorien059**, le **23/06/2016** à **21:32**

Bonjour, je viens commencer un nouveau travail depuis 2.5 mois en CDI. je précise j'ai la reconnaissance RQTH.

Mon travail deviens de plus en plus stressant et commence à nuire à mon état de santé ayant un traitement pour un problème neurologique mes douleurs s'intensifient petit à petit.

je ne sais pas vers qui me tourner afin de rompre mon contrat dans les meilleures conditions pour moi entre démission rupture ou inaptitude ? je ne sais pas si mon employeur acceptera une rupture comme je viens d'arriver ne pense pas qu'il doit me verser des indemnités en rupture ce qui m'éviterait de perdre 4 mois d'indemnité Pôle Emploi...

Merci pour votre retour.

Par **P.M.**, le **24/06/2016** à **08:36**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes en période d'essai et si vous avez passé la visite d'embauche auprès du Médecin du Travail...

Par **Victorien059**, le **24/06/2016** à **11:06**

Bonjour ma période d'essai est terminée et oui j'ai passé ma visite d'embauche à la médecine du travail.

Par **P.M.**, le **24/06/2016** à **11:20**

Donc, je présume que vous étiez apte...

A moins que l'employeur accepte une rupture conventionnelle, vous pourriez revoir avec le Médecin du Travail s'il pourrait maintenant vous déclarer inapte mais si vous étiez indemnisé avant par Pôle Emploi, la démission avant un certain délai pourrait aussi vous permettre de retrouver vos droits mais il faudrait avant revoir avec l'organisme ce qu'il en serait réellement en fonction de votre situation...

Par **Victorien059**, le **26/06/2016** à **23:06**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je vais d'abord voir avec mon employeur. Si je ne trouve pas de solution, je démissionnerais